

CONSEIL MUNICIPAL DE LA RENAUDIÈRE

Séance du mardi 29 septembre 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur HUCHON Didier, Maire.

Etaient présents :

Didier HUCHON, Hervé LAUNEAU, Colette LANDREAU, Julie RIPOCHE, Florence POUPIN, Lydie ROUXEL, Thierry DEFONTAINE, Franck DUGAS, Anthony DROUET, Marie-Annette LEVEQUE, Yohan GUEDON, Jessica VILHEM, Corinne TEXIER et Loïc HUMEAU.

Etaient absents : Alain ARIAL

Pouvoirs : Alain ARIAL donne pouvoir à Colette LANDREAU

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAUNEAU a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance "OUVERTE".

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2015 est approuvé.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point sur la fiscalité de la commune nouvelle, indiqué à l'ordre du jour, n'a plus lieu d'être compte-tenu des dernières informations communiquées par les services fiscaux auprès de la Communauté de Communes Moine et Sèvre.

Redevance d'assainissement 2016 – Révision des tarifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur la revalorisation éventuelle de la redevance d'assainissement à recouvrer pour l'année 2016.

Dans le contexte actuel de construction de la commune nouvelle, il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2016. La commune nouvelle Sèvremoine va définir dans le 1^{er} semestre 2016 ses objectifs dans ce domaine et les principes d'harmonisation de ses tarifs pour y parvenir.

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas modifier les tarifs et d'appliquer en 2016 les tarifs décidés par délibération du 8 octobre 2014.

Contrat d'association avec l'école privée mixte – forfait par élève pour l'année scolaire 2015/2016

Comme chaque année, au regard du contrat d'association liant la commune à l'école privée mixte, il convient de fixer un forfait par élève de classe maternelle et un forfait par élève de classe élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le forfait par élève pour l'année scolaire 2015/2016 à :
 - 852 € par élève de classe maternelle
 - 276 € par élève de classe élémentaire

Avis de la commune dans le cadre de l'enquête publique sur l'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit "La Touche – La Bretinière" par la SA Bouyer-Leroux à St Germain sur Moine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 12 août 2015 le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande présentée par Monsieur le Directeur de la SA Bouyer-Leroux, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière, située aux lieux-dits "La Touche – La Bretinière" à St Germain sur Moine (49230).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable pour ce projet à condition que toutes les dispositions soient prises pour limiter au maximum les nuisances pour l'environnement.

POINTS DIVERS

1 – Comptes rendus divers

Monsieur le Maire et les adjoints informent le Conseil Municipal des différentes réunions passées et points d'actualité de la vie communale et intercommunale, notamment dans le cadre du travail de préparation à la mise en œuvre de la commune nouvelle Sèvremoine. Le Maire présente également au Conseil Municipal l'avancée du projet d'aménagement numérique sur le territoire intercommunal.

2 – Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Décision DEC.2015-011

Refus de préemption concernant la parcelle cadastrée section AB n° 136, d'une contenance totale de 748m², située 1 square du Maine.

Décision DEC.2015-012

Refus de préemption concernant la parcelle cadastrée section AB n° 151, d'une contenance totale de 77m², située rue du Paradis.

Décision DEC.2015-013

Refus de préemption concernant la parcelle cadastrée section AA n° 82, d'une contenance totale de 4m², située 12 rue des Mauges.

Décision DEC.2015-014

Refus de préemption concernant la parcelle cadastrée section AC n° 195, d'une contenance totale de 424m², située rue de Bel Air.

Décision DEC.2015-015

Autorisation de signature du marché passé avec la Sté Apave pour les travaux de contrôle périodique des installations électriques de l'Espace Renaudin, pour un montant annuel de 231,35 € HT, soit 277,62 € TTC, et pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement.

3 – Demandeurs d’emploi en septembre 2015

Au 15/09/2015, 52 demandeurs d’emploi, soit 24 hommes et 28 femmes, 37 indemnisables et 15 non-indemnisables.

4 – Dates des prochaines réunions

Réunion de :	Date	Horaire	Lieu	Observations
Municipalité	A déterminer		Mairie	
Conseil Municipal	Mardi 3 novembre 2015	20h00	Mairie	
Commission bâtiments	Mercredi 28 octobre 2015	20h00	Mairie	
Commission communication	Lundi 9 novembre 2015	20h30	Mairie	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Affiché à La Renaudière, le 7 octobre 2015

Le Maire,
Didier HUCHON